

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT  
**COMMUNE DE LA BOISSIERE**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION**  
**DU 2 AVRIL 2015**

**Présents** : Jean-Claude CROS, Rodolphe AUGé, Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Aurélie COIGNARD, Julie LABRY, Sébastien LAINé, Baptiste LALFERT, Régis LOUBET, Victor PEREIRA, Roger PERRET,

**Excusé ayant donné pouvoir** : Daniel PRUNIER (pouvoir à Mme COIGNARD)

**Excusées** : Carine CHEYNET, Jessica MARTINEZ-DUPUIS

**Absent** : Sylvain SECONDY

1. A l'unanimité, approbation du planning de la semaine scolaire qui entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2015.

2. A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat d'assurance afin de garantir les dommages corporels pouvant être subis par les bénévoles participant à la journée « nettoyage du printemps » du 23 mai 2015.

3. A l'unanimité, décision de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

4. A l'unanimité, décision d'approuver le projet de convention pour l'utilisation de terrains communaux par Mme Stéphanie BARRAL.

5. A l'unanimité, le compte administratif communal 2014 est approuvé et les comptes sont arrêtés.

6. A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion communal 2014 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

7. A l'unanimité, il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation 2014 du service d'eau et d'assainissement comme suit :

Affectation	334 111.31 €
Affectation en réserves	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté	334 111.31 €

8. A l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2015, ceux-ci sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	13.06 %
Foncier bâti :	20.62 %
Foncier non bâti :	77.25 %

9. Discussion et vote du budget communal 2015, à l'unanimité, fixation des dépenses et des recettes de fonctionnement à 1 044 258 € et d'investissement à 204 552 €.

10. A l'unanimité, décision de modifier le budget 2015 des services d'eau et d'assainissement comme suit :

Dépenses d'investissement :

020 : - 3000

21 : + 3600

041 : + 600

Recettes d'investissement :


27 : + 600

041 : + 600

11. A l'unanimité, décision de modifier le tableau des effectifs du personnel communal.
12. M. le Maire rend compte au conseil de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, les parcelles suivantes :  
DIA 15-485 : D 581/589/590/593/603/577/580/604, DIA 15-372 : F 472.
13. Questions diverses

Vu pour être affiché le 2 avril 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 2 avril 2015,  
LE MAIRE,



Jean-Claude CROS